



Avis d'enquête publique

Projet d'arrêté ministériel d'établissement des zones de prévention De la prise d'eau de surface dénommée : « Barrage de la Gileppe » (Exploitant : SWDE) Sur les communes de Baelen et Jalhay

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

En vertu des dispositions du livre 1^{er} du Code de l'Environnement (Code de l'Eau) - **Catégorie B**,

Auteur du Programme et autorité compétente : Le Gouvernement wallon.

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête est de 30 jours : du 29 septembre au 30 octobre 2023.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
le 21/09/2023	le 29/09/2023	Salle du Collège rue de la Fagne 46 le 30/10/2023 de 14h00 à 14h30	L'Administration communale Service Urbanisme rue de la Fagne 46 4845 Jalhay

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'Administration communale de Jalhay – Service Urbanisme – Rue de la Fagne, 46 à 4845 Jalhay, tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et les jeudis de 16h30 à 20h00 uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Alain Foguette, l'agent communal délégué à cet effet (087/37.91.30.).

Les informations complémentaires peuvent également être apportées par la Direction des Eaux Souterraines du Département de l'Environnement et de l'Eau – Antenne de Liège, Montagne Sainte Walburge 2, bâtiment 2, à 4000 Liège (tél : 04/224.58.52)

Les personnes intéressées pourront, le cas échéant, formuler leurs observations écrites auprès du collège communal (par courrier ordinaire ou courrier électronique à l'adresse service.urbanisme@jalhay.be).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête du 30/10/2023 à 14h.

A la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions des Administrations communales seront tenus à la disposition du public.

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET